

**RÉSOLUTION N° 516**

**PROGRAMME D'ACTION CONJOINTE IICA – CATIE 2009-2010**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.547(09), « Programme d'action conjointe IICA-CATIE 2009-2010 »,

CONSIDÉRANT :

Que, depuis plus de trois décennies, ces deux institutions mènent des activités conjointes afin de développer l'agriculture et la vie rurale et qu'elles s'appuient l'une l'autre par diverses actions à caractère technique, financier et administratif, et que cette coopération a été mise en œuvre dans le cadre juridique existant et dans des domaines d'intervention clairement différenciés, conformément à la nature de chaque organisme et aux fins auxquelles ils ont été créés;

Que l'IICA et le CATIE exécutent des activités conjointes dans le but d'appuyer les efforts déployés par leurs États membres pour développer l'agriculture, l'élevage et la sylviculture dans le cadre d'une démarche de développement durable et respectueux de l'environnement;

Que, face aux nouveaux défis qu'affrontent les États des Amériques, il est essentiel de renforcer la collaboration entre les deux organisations et de faire reposer cette collaboration sur leurs compétences et leurs forces institutionnelles respectives qui vont permettre de répondre de manière satisfaisante aux demandes de coopération émanées des États membres et de tirer le maximum de profit des ressources disponibles;

Que, pour satisfaire les besoins des États membres, il faut avoir une stratégie et des directives communes afin d'accroître l'impact de ce travail conjoint et qu'il faut également avancer dans la voie de la consolidation de mécanismes opérationnels de nature à faciliter l'élargissement des activités de coopération conjointes et le renforcement des capacités des deux institutions;

Que le Comité exécutif de l'IICA, à sa Vingt-huitième réunion ordinaire, a demandé au Directeur général de l'IICA et au Directeur général du CATIE d'élaborer et de présenter à la réunion ordinaire suivante du Comité exécutif un programme d'activités conjointes pour les années 2009 et 2010, qui :

- a. accordera une attention particulière à la mise en œuvre d'activités conjointes dans les domaines suivants : (i) le développement rural territorial, la gestion des ressources naturelles, l'environnement, le changement climatique; et (ii) l'innovation technologique, les chaînes de valeur et la compétitivité;
- b. définira la stratégie et les mécanismes de gestion, administratifs et opérationnels les plus appropriés pour assurer la continuité nécessaire et accroître les résultats des activités conjointes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le Programme d'action conjointe IICA-CATIE 2009-2010 et de recommander aux directeurs généraux de l'IICA et du CATIE de veiller à son exécution.
2. De féliciter les directeurs généraux de l'IICA et du CATIE pour les progrès accomplis dans la mise au point d'une plateforme commune de gestion des connaissances qui facilitera l'accès à l'information et aux connaissances gérées par ces deux institutions à tous les professionnels, à toutes les institutions et personnes qui œuvrent en faveur du développement agricole et rural dans les Amériques ainsi qu'aux étudiants des carrières professionnelles et techniques liées à l'agriculture.